

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1881

Présidence de M. le Vicomte HERSART
DE LA VILLEMARQUÉ
MEMBRE DE L'INSTITUT

Étaient présents : MM. Audran, Trévédý, Fougeray, Mallen, Cormier, Le Maigre, Faty, Serret, Luzel et de Blois, Secrétaire.

Sur la présentation de MM. Trévédý et de La Villemarqué, M. Vesco, Receveur des finances à Quimper, est admis au nombre des Membres de la Société archéologique du Finistère.

M. le Président est heureux d'apprendre à la réunion que le Ministre de l'Instruction publique a donné à la Société archéologique du Finistère un nouvel encouragement en lui allouant une somme de 700 francs, sur la demande de l'honorable député de Quimper, notre confrère M. Louis Hémon.

Cette annonce est accueillie par des applaudissements reconnaissants.

L'ordre du jour promettait une communication attendue avec impatience, de M. Audran sur l'île de Sein qu'il a visitée dernièrement.

M. le Vice-Président répond tout à fait à l'attente générale par le récit de son voyage à l'*Isle Saint*, comme la nomme le Vénérable Julien Maunoir, « où ne se trouve, dit le bon missionnaire, aucune beste venimeuse et aucun serpent ; image de la terre de Bretagne, qui n'a produit aucun venin contraire au sentiment de nostre Mère la sainte Église. » Elle contient

environ 400 habitants, tous pêcheurs et marins. Il n'y a, pour ainsi dire, aucune culture sur l'île qui, par suite, ne peut nourrir ses habitants. Pour faciliter le ravitaillement de la population le Gouvernement a exempté les insulaires du paiement des impôts : par une anomalie singulière l'impôt sur les chiens est le seul perçu dans l'île.

M. Audran y a trouvé la foi, la moralité, la ferveur même des premiers temps chrétiens. Cette moralité est telle qu'on n'y voit pas une seule fille de mauvaise vie. A ce sujet, M. le Président Trévédy rappelle qu'il y a vingt ans environ le Maire de Sein écrivit au Procureur impérial pour se plaindre de la conduite des marins de Paimpol; ceux-ci avaient amené à bord d'un de leurs bateaux une femme d'allures suspectes. Dans l'intérêt de ses administrés, le Maire demandait au parquet l'autorisation d'expulser cette femme. On répondit par un refus; mais à peu de temps de là, le vertueux magistrat avertit le Procureur qu'il avait trouvé un autre moyen de purger l'île de cette dangereuse sirène : sa vie avait été mise en chanson et les habitants autorisés à la chanter jusqu'au mardi gras.

Une discussion s'engage ensuite à propos de l'étymologie du nom de Sein, en breton moderne *enez hun*. Ce nom est écrit dans l'ancien Cartulaire de Landevennec Seidhun, *Insula Seidhun*. M. Luzel croit que Seidhun est composé de *Seiz*, sept et *hun*, sommeil, et que ce serait l'île des « sept sommeils ». Sans se prononcer, et revenant à la curieuse chanson signalée par M. Trévédy, M. de la Villemarqué demande à M. Luzel s'il n'a pas entendu chanter dans l'île une autre chan-

— 206 —

son dont on lui a parlé et qui aurait le pouvoir de soulever et de calmer la tempête. Mais toutes les anciennes superstitions payennes semblent avoir été déracinées par les apôtres de l'île, même « la coutume reçue de s'y mettre à genoux devant la nouvelle lune et de réciter, *en son honneur*, l'oraison dominicale », que signale le P. de Saint-André. (*Vie de M. Le Nobletz*, p. 185).

Après la lecture de la fin du Mémoire de M. Euzenot par M. Luzel, Mémoire d'une importance capitale, M. Trévédy répondant à une interpellation de M. le Président donne les premiers renseignements qu'il ait recueillis sur la célèbre brigande, Marie Tromel, plus connue sous le nom de Marion du Faouët, et de *Mari ar Charlez*, ou *la Galante*, condamnée à la peine de mort par un jugement prévôtal de 1755. Les archives de Quimper et de Vannes lui ont fourni des documents du plus vif intérêt; il en attend de Rennes et de Nantes pour établir le casier judiciaire de cette femme extraordinaire et terminer une étude qui doit inaugurer dignement les travaux de la Société archéologique du Finistère en 1882.

Le Secrétaire,

A. DE BLOIS.

DONS OFFERTS AU MUSÉE

Par M. L. HÉMON, une pièce en bronze.

Par M. Étienne ROUSSIN, fragments d'une statue en pierre de meules, trouvés dans un tumulus de Kerambléiz, en Plomelin.
